

[Français]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le président suppléant (M. Charest): L'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) sur un rappel au Règlement.

M. Malépart: Monsieur le Président, j'aurais voulu poser une question au leader de la Chambre (M. Hnatyshyn) qui vient de mentionner que—je ne sais pas s'il peut revenir à la Chambre—jeudi sera encore une autre journée de l'opposition. J'aimerais savoir si vraiment le gouvernement est dépourvu... Il n'a aucun projet de loi à présenter, il n'y a aucune motion... La population du Québec, du Canada, est en chômage. Alors je pense que le gouvernement est vraiment déjà fatigué au bout de huit mois.

Le président suppléant (M. Charest): Le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) sait que ce n'était pas un rappel au Règlement.

Nous reprenons le débat. L'honorable ministre des Transports (M. Mazankowski) a la parole.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU
GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Axworthy (Winnipeg-Fort Garry):

Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir sapé la volonté du Parlement et des assemblées législatives en omettant d'utiliser des politiques industrielles, agricoles, de décentralisation, de transports et de péréquation, ainsi que ses sociétés de la Couronne, de façon à favoriser le développement économique de toutes les collectivités du Canada.

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, si le député qui vient de parler acceptait de renoncer à une des journées réservées à l'opposition, nous serions certainement très heureux de présenter des mesures législatives. Il est assez évident, à mon avis, que l'opposition a du mal à trouver de nouveaux sujets de discussion, si j'en juge par la motion présentée aujourd'hui. Cette motion est en effet la plus médiocre et peut-être la plus incohérente parmi toutes celles qu'il m'ait été donné d'examiner à la Chambre des communes. On se demande vraiment ce qui se passe dans la tête de l'auteur de cette motion, le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy).

Le *Citizen* d'Ottawa a peut-être découvert la vérité dans un article, publié le 3 mai, où l'on disait qu'il était en quelque sorte satellisé. D'après l'article, dès qu'il voit l'espace, il voit

Les subsides

des étoiles et commence à attaquer. Nous avons affaire aujourd'hui à une motion omnibus qui ne porte pas sur une politique ou une question en particulier. C'est plutôt un grand sac fourre-tout, et cette technique du ratissage vise à donner à tous les députés d'en face la possibilité de se lamenter et de fulminer contre le gouvernement en se gardant bien de faire des propositions constructives.

J'ai aussi remarqué que la motion reprochait au gouvernement de ne pas s'être servi des sociétés de la Couronne pour favoriser le développement économique. Voilà encore une autre incohérence. L'auteur de la motion, le député de Winnipeg-Fort Garry, nous demande de vendre les sociétés de la Couronne. La manchette de la *Gazette* de Montréal était la suivante: «Les conservateurs doivent vendre Air Canada, déclare Axworthy». Voilà donc un exemple de son incohérence.

L'autre jour, il a sommé le ministre responsable de la Commission canadienne du blé de garantir à la Chambre que nous expédierions 700,000 tonnes de céréales par le port de Churchill. Il s'est bien gardé de rappeler à la Chambre dans sa question que, dans les cinq dernières années, c'est pendant qu'il était ministre des Transports que la plus faible quantité de céréales, 437,000 tonnes, est passée par Churchill. Le fait que le député perde sa crédibilité en dit long sur celle de l'opposition officielle.

Une autre chose très intéressante est le fait que, si je ne m'abuse, le député qui a présenté la motion a quitté la Chambre après avoir prononcé son discours. Au moins, nous avons trois d'entre eux à la Chambre. La dernière fois qu'il y a eu une motion d'opposition, il n'y avait qu'un seul député la plupart du temps et deux, une fois de temps en temps.

• (1620)

M. Dingwall: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député devrait très bien savoir qu'il n'a pas à essayer de faire des sous-entendus concernant la présence ou l'absence de députés à la Chambre. Pour que les choses soient claires, monsieur le Président, je préciserai que le député dont il parle siège actuellement à un comité. J'estime qu'il est parfaitement injuste et totalement déplacé de la part du ministre d'insinuer quoi que ce soit sur la présence de quelqu'un à la Chambre des communes.

Le président suppléant (M. Charest): Je pense que le député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall) a parfaitement raison. Et plus encore, non seulement le ministre ni aucun député ne doivent faire des sous-entendus, mais ils ne doivent même pas mentionner la présence ou l'absence d'un député à la Chambre. Il est inutile de donner des motifs.

M. Mazankowski: Je n'avais pas l'intention de prêter des intentions, monsieur le Président, mais simplement d'énoncer les faits.

M. Dingwall: Rétractez-vous.